

FICHE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS DE L'USINE A CHAPEAUX

Saison 2025-2026

L'Usine à Chapeaux est une Association loi 1901 qui vit et se développe pour et avec ses adhérents depuis 65 ans. Centre Social et Scène de Musiques Actuelles, nous sommes un lieu de vie, de culture et de solidarité ouvert à tous les habitants du territoire.

IDENTITÉ DE L'ADHÉRENT PRATIQUANT L'ACTIVITÉ

Nom : Prénom :
Adresse : Portable :
Code Postal : Ville :
E-mail : Date de Naissance :

RESPONSABLE LÉGAL (SI ADHÉRENT - 16 ANS)

Nom : Prénom :
Portable : E-mail :
Profession :

COMPOSITION DU FOYER

Nombre de parents au foyer : Nombre d'enfants à charge : dont en garde alternée :

CHOIX DE L'ATELIER

Pour 2025/2026, je m'inscris à l'atelier : Jour : Horaire :



Un certificat médical de moins de 3 mois est obligatoire pour la pratique du roller, du skate et de la trottinette. Il sera valable 3 ans.

AUTORISATION DE SORTIE (enfant de moins de 16 ans)

- J'autorise mon enfant de moins de 16 ans à sortir seul à l'issue de son activité : ☐ Oui ☐ Non
- Si non, j'autorise Mme, M. à prendre en charge mon enfant à l'issue de son activité.

ADHÉSION obligatoire (à régler séparément de la cotisation)

Règlement à effectuer en espèces, par carte bancaire ou chèque bancaire, à l'ordre de la MJC de Rambouillet (déposé entre le 5 et le 10 du mois).

Attention : le choix de l'adhésion est définitif. L'adhésion famille est avantageuse à partir de 3 personnes dans le même foyer.

☐ Adhésion individuelle 15 €

☐ Adhésion famille 40 €

☐ Adhésion association 70 €

TARIF COTISATION ANNUELLE avant réduction (se reporter à la fiche de l'atelier) :

RÉDUCTIONS

1/ Pour la réduction QF : joindre une copie de votre dernier avis d'imposition.

Nombre de parts (NP) : Parent isolé/personne seule = 1,5 part ; Couple (avec/sans enfants) = 2 parts ; Enfants en garde à temps plein = 1 part ; Enfants en garde alternée = 0,5 part. **Dans tous les cas de figure, le nombre de parts est limité à 7 par famille.**

Revenu Brut Global	Nb de pers/foyer	dont enfant(s)	Quotient Familial	taux QF
(R) = €	(NP) =		(R/NP) =	☐ pas de QF ☐ 15 % ☐ 30 % ☐ 45 %

Barème :

- Pas de réduction si Quotient Familial annuel supérieur à 10 650 €.
- 15 % si Quotient Familial compris entre 8 375 € et 10 650 € inclus.

- 30 % si Quotient Familial compris entre 8 375 € et 5 900 € inclus.
- 45 % si Quotient Familial inférieur ou égal à 5 900 €.

2/ Autres réductions :

☐ Je bénéficie d'une réduction de 15% à partir de la 2^{ème} activité pour la saison 2025/2026 (sur l'activité la moins chère et dans le même foyer fiscal).

Activité : Nom et Prénom de l'adhérent :

☐ Je bénéficie d'une réduction (non cumulable avec la réduction "2^{ème} activité") au titre de :

- | | |
|--|--------------|
| - Administrateur, animateur bénévole, personne investie dans la structure, AJC ! | 10 % ou 25 % |
| - Membre de la famille des personnes ci-dessus | 10 % |
| - Personnel Mairie de Rambouillet (joindre un justificatif) | 10 % |
| - Atelier complémentaire | 25 % |

Soit un total de€ pour ma cotisation 2025/2026

Règlement à effectuer en espèces, carte bancaire, prélèvement automatique, chèques vacances ANCV, chèques ANCV sport, chèques culture UP, Pass+ ou chèque bancaire (à l'ordre de la MJC de Rambouillet).

Pour les chèque(s) bancaire(s) ou les prélèvement(s) bancaire(s), merci d'indiquer les mois de remise en banque (entre le 5 et le 10 du mois).

- ☐ Un seul règlement qui sera déposé en octobre 2025 sauf indication contraire.
- ☐ règlements (7 maxi) à déposer d'octobre 2025 à (indiquez le mois)..... (avril 2026 maximum).

PARTICIPATION À LA VIE DE L'ASSOCIATION

Adhérent(e), vous participez à la vie de votre association. Invité(e) chaque année à l'Assemblée Générale, vous pouvez aussi vous présenter au Conseil d'Administration, faire partie de Conseils Intermédiaires (ateliers, musiciens, skate...) ou encore mettre vos compétences au service de l'Association.

Domaines de bénévolat à l'Usine à Chapeaux : ludothèque, ludothèque itinérante, ateliers de français, entraide scolaire, écrivain public, ateliers numériques, animations famille, soutien à l'encadrement des ateliers enfants, aide à l'organisation de concerts, aide à l'organisation de manifestations ponctuelles (Fête de la Musique, Fête de l'Usine à Chapeaux...), soutien à l'accueil et à l'administration du Pôle Ateliers.

☐ Je souhaite être bénévole à l'Usine à Chapeaux et accepte de recevoir les informations relatives au bénévolat au sein de l'association.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'USINE A CHAPEAUX

Pour toute nouvelle inscription à une activité, les adhérents disposent d'une période d'essai (deux semaines d'atelier consécutives à l'inscription). Au terme de cette période d'essai, le paiement sera restitué sur simple demande de l'adhérent cessant l'activité ; la demande doit être faite immédiatement, dès la fin de la période d'essai ; l'adhésion reste acquise à l'association.

Toute cotisation d'activité perçue par l'Association ne pourra être remboursée en raison d'absences du participant, sauf cas prévus au règlement intérieur: déménagement qui éloigne l'adhérent de plus de 20 km de son domicile antérieur, longue maladie ou accident, justifiés par un certificat médical et entraînant un arrêt définitif de l'activité pour la saison. Le remboursement sera établi au prorata temporis, **à partir de la date de dépôt du dossier complet.**

Il sera retenu 15 € pour frais de gestion de dossier. Dans tous les cas, l'adhésion reste due à l'association.  **Le changement de votre emploi du temps n'est pas un motif recevable de demande de remboursement. Aucun remboursement ou avoir ne sera effectué sur les fractions payés par bons CAF, Pass+, chèques CE. Les chèques culture, sport, vacances, Pass+ ne seront pas acceptés une fois les règlements passés en banque.**

Paiement par prélèvement automatique : tout rejet de règlement entrainera la facturation des frais de rejet d'un montant de 20€. En cas de difficulté, merci de contacter l'accueil des ateliers impérativement avant l'échéance de prélèvement pour convenir d'une solution, au plus tard 10 jours avant le prélèvement.

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Usine à Chapeaux (affiché et disponible à l'accueil ou en ligne sur notre site Internet) et en particulier, des modalités de remboursement ci-dessus. J'ai également été informé(e) que l'a souscrit un contrat d'assurance MAIF-Collectivités (n°1551926A) et de la possibilité de souscrire un contrat complémentaire individuel accident pour les activités physiques.

☐ J'autorise l'Usine à Chapeaux à me photographier ou me filmer dans le cadre des différents événements ou activités qu'elle organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'Usine à Chapeaux, notamment sur son site Internet, ainsi que sa reproduction sur quelques supports que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur.

☐ J'accepte de recevoir des informations, newsletter, de la part de l'Usine à Chapeaux.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, par l'Usine à Chapeaux, destiné exclusivement à la gestion interne de nos activités. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont uniquement destinées aux responsables de l'Usine à Chapeaux.

Conformément à la loi « informatique » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant directement à l'accueil du pôle ateliers.

Date de l'inscription :/...../ 202.....

Signature :